



Niederanven, le 29 janvier 2025

BS/pap/publication  
tél.: 34 11 34 - 41

## AVIS

### Evaluation environnementale stratégique

Il est porté à la connaissance du public qu'en application des dispositions de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement que la modification ponctuelle de la partie graphique du P.A.G. de la commune de Niederanven au lieu-dit « Rue Principale » à Ernster n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et qu'elle n'est dès lors pas soumise à une évaluation environnementale.

Cette décision avec les pièces à l'appui est à la disposition du public à la maison communale à Oberanven.

Un recours en annulation est ouvert devant le tribunal administratif contre la décision prise. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours à compter de la présente publication.

Niederanven, date qu'en tête.

Le Collège des bourgmestre et échevins,  
pour extrait conforme,

le bourgmestre,

Fréd TERNES



le secrétaire,

Bob SCHOLTES